

Mesdames, Messieurs,

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, les chiffres de l'épidémie de Covid-19 sont exponentiels, le département de Maine et Loire est le département le plus touché de la région des pays de Loire avec un taux de circulation du virus extrêmement élevé.

Initialement, nous avons fait le choix aux Résidences Bocage d'Anjou de maintenir les visites les plus libres possibles. Beaucoup d'EHPAD aux alentours avaient fait un choix plus restrictif par crainte d'entrée du virus dans leur établissement.

Aux Résidences Bocage d'Anjou, nous n'avons pas actuellement de résidents contaminés par le Covid-19, cependant compte tenu de la dégradation de la situation sanitaire au niveau local (de nombreux EHPAD sont très durement touchés à proximité des Résidences Bocage d'Anjou) et suite aux annonces présidentielles, nous avons décidé de restreindre les visites.

A compter de demain, vendredi 30 octobre 2020, les visites seront autorisées du lundi au samedi, sur rendez-vous, uniquement l'après-midi de 13h30 (1<sup>ère</sup> visite) à 16h30 (dernière visite). Vous devrez donc contacter le secrétariat pour fixer votre créneau de visite. En dehors de ces créneaux, les portes de l'établissement seront fermées.

Celles-ci s'effectueront dans des espaces communs, et à titre exceptionnel en chambre.

Les modalités sont les suivantes :

- 2 visiteurs à la fois seront autorisés par visite
- Visite de 30 min
- Port du masque obligatoire - Les enfants à partir de 11 ans sont autorisés à venir, avec port du masque
- Se présenter à l'accueil à votre arrivée
- Friction des mains à la Solution Hydro-Alcoolique (SHA)
- La visite doit se terminer à l'heure prévue même si vous êtes arrivé en retard
- A la fin de la rencontre, de nouveau, friction des mains à la SHA + désinfection des surfaces touchées (matériel mis à votre disposition)
- Passage à l'accueil à votre sortie

Le PORT DU MASQUE pour le résident est préconisé pendant toute la durée de la rencontre avec respect de la distance et des gestes barrières. Il est PAR CONTRE OBLIGATOIRE si contact à moins d'1.50m, si vous ne parvenez pas à vous entendre pour cause de troubles auditifs qui rendrait le dialogue difficile.

Malheureusement, une petite minorité d'entre vous s'autorisait encore à ôter son masque dans la chambre du résident, ce qui est formellement interdit. Nous avons reçu la consigne officielle d'interdire l'accès à l'établissement aux familles qui ne respecteraient pas le port du masque et les gestes barrières.

Je tenais à vous rappeler également que si vous avez le moindre symptôme ou si vous êtes cas contact d'une personne touché par le Covid-19, vous ne devez pas venir sur l'établissement et annuler votre visite.

Les sorties en familles ne sont plus autorisées, excepté pour les cérémonies officielles (enterrement par ex) et dans ce cas, un isolement de 7 jours est réinstauré.

Les recommandions officielles pour les sorties individuelles s'appliquent de la même manière pour les résidents.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale réunit ce jour en séance ont été consultés et ont rendus un avis favorable à ces nouvelles mesures.

Bien à vous

Julie BOURSIER, Directrice

